



LA CORPORATION DE L'ÂGE D'OR D'AYLMER, personne morale sans but lucratif, légalement constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies du Québec, Partie 3, RLRQ, c. C-38*, ayant son domicile élu au 30 rue Court, à Gatineau, province de Québec, J9H 6W6;

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

OBJET

La présente politique a pour objet d'établir les modalités et délais de remboursement d'un cours à un participant.

Le participant peut annuler son inscription à un cours selon les modalités énoncées ci-après.

DÉLAIS D'ANNULATION

1. AVANT LA PREMIÈRE SÉANCE DU COURS

- 1.1 Le participant peut annuler son inscription à un cours en tout temps avant le début de la première séance, sans motif.
- 1.2 En cas d'annulation avant la première séance du cours, la Corporation remboursera la totalité des frais payés par le participant.

2. AVANT LA TROISIÈME SÉANCE DU COURS

- 2.1 Le participant peut annuler son inscription à un cours avant le début de la troisième séance de cours, sans motif.
- 2.2 En cas d'annulation dans ce délai, la corporation remboursera les frais payés par le participant au prorata des séances suivies.

3. APRÈS LA TROISIÈME SÉANCE DE COURS

- 3.1 Le participant peut annuler son inscription à un cours après la troisième séance du cours en présentant un certificat médical attestant son incapacité à suivre le cours.

- 3.2 Sur réception du certificat médical, la Corporation remboursera le participant au prorata des séances du cours suivies et payées.
- 3.4 En l'absence d'un certificat médical attestant l'incapacité du participant à suivre le cours, la Corporation n'effectuera aucun remboursement.
- 3.5 Dans tous les cas, la Corporation n'effectuera aucun remboursement si la demande d'annulation d'inscription par le participant est effectuée plus d'un an après la première séance de cours.

MODALITÉS

4. Toute demande d'annulation d'inscription par le participant devra être faite par écrit.
5. S'il y a lieu, la corporation effectuera le remboursement dans les dix jours de la réception de la demande.

À Gatineau, le _____;

À Gatineau, le _____;

Nom :

Représentant(e) de la Corporation
de l'âge d'or d'Aylmer

Nom :

Usager